Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260127-D_2026_003-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT

Séance du Mardi 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 27 janvier à 20h00, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages de la Ville de Questembert, sous la Présidence de M. Boris LEMAIRE, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	21
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	03
Nombre de conseillers municipaux absents	05
Nombre de votants	24

Date d'envoi des convocations : Mercredi 21 janvier 2026

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Boris LEMAIRE, Jacky CHAUVIN, Jean-Pierre LE METAYER, Valérie JEHANNO, Maxime PICARD, Alain LOUIS, Rachel GUIHARD, Christelle LANOË, Patricia STEVANT, Anthony LECOINTRE, Corinne CHAUMIEN, Alain GUENEGO, Pierre-Alexandre PABOEUF, Marie-Christine DANILO, Anthony JUHEL, Patrick DUBOIS, Roger RICHARD, Frédéric POEYDEMENGE, Laurianne ROY-FLEURY, Vincent THEBAULT, Kevin MENANT

Procurations :
Mme Sylvaine TEXIER à Corinne CHAUMIEN
M. David BLANCHARD à M. Pierre-Alexandre PABOEUF
Mme Nathalie GUILLO à Mme Christelle LANOË

Absents :
Mme Jeannine MAGREX
Mme Valérie JEHANNO est arrivée à 20h50
Mme Brigitte DELAUNAY
Mme Monique LE BRECH
Mme Isabelle ELAIN
M. Benjamin VAUTRIN

Secrétaire de séance : M. Maxime PICARD

Délibérations publiées le : mercredi 28 janvier 2026

2026 – 003 DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL POUR L'AMENAGEMENT DE L'AVENUE DES GENETS

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260127-D_2026_003-DE

Le conseil municipal a validé en début de mandat un schéma directeur des mobilités douces. En raison d'un retard d'aménagement des liaisons douces, la municipalité a décidé de consacrer la seconde partie du mandat les investissements favorisant la résorption des discontinuités cyclables et piétonnes.

On peut noter la création de nouvelles voies de déplacement en mode actif :

- Dans les rues Le Grand, Le Brix et des Ecottais,
- Sur la totalité du secteur du Maguéro,
- Dans le secteur des Ardillacs (en cours de réalisation).

Lors de la construction du Plan Pluriannuel d'Investissement 2021, un axe majeur de déplacement en mode actif a été envisagé d'être réalisé à savoir l'aménagement de l'avenue des Genêts. Alors que le démarrage des travaux de cette avenue était prévu initialement en 2025, ils commenceront finalement au mois d'avril 2026 par une intervention engagée par le SIAEP et seront terminés au cours du premier trimestre 2028. Les travaux de la commune débuteront en juillet 2026.

Un objectif majeur de la municipalité sera d'assurer complètement les modes actifs de déplacement entre la gare et le complexe éducatif des Buttes. Ce dernier regroupe un lycée et un collège public auquel il faut adjoindre un collège privé qui se situe à quelques centaines de mètres du complexe des Buttes. Chaque matin et chaque soir, un très grand nombre d'étudiants se rendent en bus, à pied, à vélo ou en voiture dans ces structures éducatives. La municipalité doit sécuriser la circulation autour de ce secteur et faciliter le déplacement des étudiants.

Le diagnostic réalisé sur l'avenue des Genêts met en évidence une cohabitation insuffisamment sécurisée entre les différents usagers de la voie publique.
Le secteur se caractérise également par un traitement très minéral de l'espace public, actuellement imperméabilisé et dépourvu de plantations, limitant l'infiltration des eaux pluviales et contribuant à l'effet d'îlot de chaleur urbain.
Ces constats justifient la réalisation d'un projet d'aménagement global visant à sécuriser les déplacements, rééquilibrer le partage de l'espace public et améliorer la qualité environnementale et paysagère du site.

Les travaux consisteront à la réalisation de :

- La réfection de tous les réseaux (eau pluviale, eaux usées, eau potable),
- La réduction de la voirie à 5,80 mètres pour améliorer la sécurité des usagers et la mise en place de dispositifs de ralentissement et d'apaisement de la circulation ;
- La création d'une piste cyclable et piétonne sur toute la longueur de l'avenue à savoir un kilomètre, en site propre ou en voirie apaisée ;
- L'aménagement de zones de rencontre et de carrefours sécurisés ;
- La mise en œuvre d'un ouvrage hydraulique de type pont-cadre, garantissant la continuité hydraulique et piscicole et intégrant une banquette fixe de 50 cm pour le passage de la petite faune ;
- La réalisation d'une passerelle au nord de l'avenue des Genêts, au droit du pont-cadre ;
- L'effacement des réseaux électriques sur une grande partie de l'avenue,
- La réfection de la chaussée sur toute la longueur de l'avenue,
- La création d'environ 2 000 m² de plantations, intégrées à des tranchées de Stockholm, permettant une gestion durable des eaux pluviales, le développement des arbres en milieu urbain et la réduction de l'effet d'îlot de chaleur.

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260127-D_2026_003-DE

L'ensemble de l'opération s'inscrit dans une démarche de requalification qualitative et environnementale de l'espace public.

Il est à noter qu'afin de coordonner de manière plus efficace les études et les travaux, la commune a délégué la maîtrise d'ouvrage des travaux d'eau pluviale au SIAEP.

Les marchés de travaux de voirie et d'espaces végétalisés seront validés lors du conseil municipal du 23 février 2026.

Plan de financement

DEPENSES		**RECETTES**	
Description des postes de dépenses	**Montant (€HT)**	**Financeur**	**Montant (€)**
Etudes complémentaires	27 738,42 €	**UNION EUROPEENNE - FEDER**	**124 000,00 €**
Maitrise d'oeuvre _ OPC_ CSPS	115 450,00 €	**DETR /DSIL 2026**	**300 000,00 €**
Estimation chiffrage travaux ville	1 665 347,24 €	**Morbihan Energie**	**63 934,00 €**
Estimation chiffrage travaux eaux pluviales	812 510,00 €	*ETAT - FONDS VERT*	**200 000,00 €**
Estimation chiffrage travaux Morbihan Energie	326 383,33 €	*AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE*	**50 000,00 €**
Aléas (2%)	56 084,81 €	*DEPARTEMENT - AMENDES DE POLICE*	**50 000,00 €**
		ETAT - ADEME	**25 000,00 €**
		Autofinancement	**2 190 579,80 €**
TOTAL	**3 003 513,80 €**	**TOTAL**	**3 003 513,80 €**

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260127-D_2026_003-DE

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le plan de financement prévisionnel ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Département, de la Région, de l'État ou de l'Union Européenne et de tout autre financeur potentiel et à signer tout document relatif à ces demandes de subvention, dont les conventions qui en découleraient ;
- autorise le Maire à apporter toute modification nécessaire au plan de financement prévisionnel.

Monsieur le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie certifiée conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Fait à Questembert, le 28 janvier 2026.

Le secrétaire de séance
Maxime PICARD

Le Maire,
Boris LEMAIRE